



LE COMITE DES FETES DE COURSAC

organise

Un concours de peinture doté de Prix :

Le 4 et 5 Juillet 2015.

Règlement:

1. Le concours de Peinture, est ouvert à tous les peintres : amateurs adultes et enfants.

2. Le but du concours est de réaliser une œuvre durant la période précédant la fête.

Le thème retenu est « le patrimoine de Coursac »

3. Toutes les disciplines picturales, huile, acrylique, aquarelle, gouache, pastel, crayon, encre, fusain, etc. sont acceptées.

Le concours est ouvert à tous, dans 2 catégories distinctes:

- Amateur confirmé ou non

- Enfant de moins de 15 ans amateur confirmé ou non

4. Chaque participant doit fournir son support. Tout support est accepté (toile, papier, carton, bois, etc.). Les supports sont obligatoirement d'un format compris entre le 24/32 et le 30/40.

5. Les artistes doivent s'inscrire par mail à : comite.des.fetes.coursac@gmail.com un numéro d'inscription sera alors attribué.

6. La remise des œuvres se fera **Samedi 4 Juillet de 16 à 17 heures** à la Salle Polyvalente du Vieux Tilleul. Toute œuvre présentée au-delà de cette limite ne participera pas au concours.

- Pour participer au concours, aucune signature ne doit apparaître sur l'œuvre avant délibération du jury.

- Au retour de l'œuvre, il sera remis un bon de reprise comportant le numéro du participant. Seul ce bon permet le retrait des œuvres à l'issue du concours.

7. L'exposition des œuvres au public est prévue à partir du dimanche 11 h à la salle polyvalente.

8. La remise des prix à lieu Dimanche 5 Juillet à 17 heures 30 à la salle polyvalente, les décisions du jury sont sans appel.

9. Les gagnants autorisent les organisateurs à reproduire leurs œuvres sur des documents publicitaires ou à les exposer dans des lieux publics.

10. 5 prix seront décernés :

Prix du jury pour œuvre adulte

Prix du Jury pour œuvre enfant

Prix du public œuvre adulte

Prix du public œuvre enfant

Prix de l'originalité œuvre tout confondu

11. Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas d'anomalies majeures dûment constatées. Il se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure

12. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant :

- Les œuvres en cas de vol, incendie ou détérioration de toute sorte

- Les risques de toutes natures encourus par les participants à l'occasion du concours

- Le vol, ou détérioration de toute nature du matériel et effets personnels des participants

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

13. La récupération des œuvres se fera à partir de 18 heures sur présentation du bon de reprise

14. Un membre du jury ou un membre du bureau de l'association organisatrice ne peut en aucun cas participer au concours.

Le jury, après délibération, détermine à l'unanimité les lauréats. Les participants reconnaissent que les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un recours quelconque.

Le jury sera composé de 3 personnes.

16. Inscription gratuite

L'inscription sera prise en compte à réception

- de la fiche complétée ci jointe

Adresse de réception des inscriptions :

Comité des Fêtes de Coursac

Mairie

Le Bourg

24430 COURSAC

Tel : 06 89 50 63 88 ou 06 66 64 77 14

Mail : comite.des.fetes.coursac@gmail.com

Adresse du site ou télécharger la fiche : <http://comitedesfetescoursac.eklablog.fr>

Un accusé de réception sera envoyé au participant au reçu du dossier complet par mail avec attribution d'un numéro d'ordre qui lui sera demandé à son arrivée le 4 juillet 2015.

17. Tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'y soumettre par émargement à son arrivée le 4 juillet 2015